



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'URBANISME**

**Office Burundais pour la Protection de l'Environnement**

**Projet « Amélioration de l'efficacité du système d'aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes »**

## **RAPPORT DE FIN DE PROJET**

**Rapport préparé par :**

Dieudonné Ndagijimana, Expert National Chargé du PNR  
Alphonse Fofu, Expert national chargé du PNK  
Alexandre Nakindishe, Assistant Administratif et Financier

**Sous le financement du:**

Gouvernement du Burundi,  
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et  
Fond pour l'Environnement Mondial (FEM).

**Agence Nationale d'exécution:**

Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

**Agence des Nations Unies pour la mise en œuvre:**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



TABLE DES MATIERES

Table des matières.....

Sigles et abréviations .....	
Résumé exécutif .....	
I. Introduction .....	
I.1. Système d'Aires Protégées du Burundi.....	
I.2. Zones d'intervention du projet.....	
II. Brève description du projet.....	
III. Etat des Progrès du projet jusqu'au 31 Décembre 2016 .....	
III.1 : Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion participative du système d'aires protégées au Burundi.....	
III.2 : Renforcement des capacités de gestion participative des AP .....	
IV. Exécution budgétaire .....	
V. Synthèse des progrès du projet par rapport aux buts de fin du projet.....	
VI. Conclusion générale.....	

## Sigles et abréviations

ADRA	Adventist Development Relief Agency
------	-------------------------------------

AP	Aires Protégées
COOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
CTP	Conseiller Technique Principal
DG	Direction Générale
DF	Direction des forêts
FIDA	Fond International de Développement Agricole
FAO	Fond pour l'Alimentation et l'Agriculture
GEF	Global Environment fund
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
Km	Kilomètre
FBu	Franc Burundi
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
ha	Hectare
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HJ	Hommes Jour
INCN	Institut National pour la Conservation de la Nature
INECN	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
JIB	Journée International de la Biodiversité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
MINATET	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme
MEEATU	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
OBPE	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
PSE	Paiement des Services Environnementaux
PNK	Parc National de la Kibira
PNR	Parc National de la Ruvubu
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SNPA	Stratégie Nationale en matière de la biodiversité et son Pan d'Action
RDC	République Démocratique du Congo
RTNB	Radio Télévision Nationale du Burundi
SAPB	Système d'Aires Protégées au Burundi
SIG	Système d'information Géographique du Burundi

## Résumé exécutif

Le projet avait pour objectif le renforcement des capacités du Système de gestion des Aires Protégées du Burundi (SAPB) pour la conservation de la biodiversité. Il s'est focalisé sur le renforcement des capacités institutionnelles des organes en charge de la protection et de la gestion des Aires Protégées (AP) et le renforcement des capacités de gestion participative y compris les riverains des AP et les administrations locales riveraines.

Beaucoup de progrès ont été réalisés en la matière aussi bien sur le plan de l'élaboration des textes de lois, la conduite des études aussi bien techniques que thématique, la dotation d'outils et l'amélioration des conditions de travail et du renforcement des capacités techniques du personnel de l'OBPE dans divers domaines relatifs à la gestion des AP et la conservation de la biodiversité.

La loi N° 1/10 du Mai 2011 portant création et gestion des AP au Burundi a été traduite en Kirundi et vulgarisée. Elle n'est malheureusement pas applicable car elle manque des textes d'application surtout pour les aspects importants par rapport au renforcement des capacités de gestion participative des AP. La loi sur la biodiversité qui aurait suppléé partiellement à cette carence a été proposée et son avant-projet est sur la table du Gouvernement depuis 2013. Les instances habilitées de l'OBPE sont encouragées à élaborer des textes d'application de la loi sur les AP notamment dans sa dimension des droits d'usages des ressources des AP telles la pêche, la collecte du bois morts, la cueillette des légumes ou des plantes médicinales, etc. ce qui réduiraient l'usage abusif des ressources des AP.

L'OBPE a pu bénéficier d'une dotation d'équipements informatiques et en matériel roulant, d'un manuel des procédures administratives et financières, de la réhabilitation des bureaux de l'OBPE et de quelques infrastructures dans les parcs comme deux postes de patrouilles, un au PN Kibira et un autre au PN Ruvubu, des bureaux pour les gestionnaires du Parc National de la Ruvubu, des formations sur divers thématiques aussi bien au Burundi qu'à l'extérieur et des voyages d'étude.

La participation des communautés riveraines a déjà produit ses effets au niveau de la protection, le recours aux ressources naturelles pour des besoins de consommation des ménages a fortement diminué ; les braconniers se sont convertis en remettant leurs matériels et équipements de chasse et piégeage ; actuellement ils font partie des comités des riverains, y compris les Batwa, chargés d'appuyer la protection des parcs. Des coupe-feux ont été aménagés et les feux de brousse ont diminué de 20%, la population des animaux doit avoir augmenté car, par exemple, des troupeaux de buffles se rapprochent maintenant des habitations dans le PNR et de nombreux babouins s'observent régulièrement sur la Route Nationale 19 qui traverse le PNR et dans des zones qu'on ne les avait jamais vus au PNK.

Cela a été rendu possible par la constitution de 112 comités collinaires couvrant toutes les 112 collines riveraines, 18 comités communaux couvrant les 18 communes riveraines et 8 comités intercommunaux couvrant les 8 provinces riveraines des 2 PN. Des améliorations notables ont été observées grâce à l'organisation des patrouilles conjointes et séances de sensibilisation.

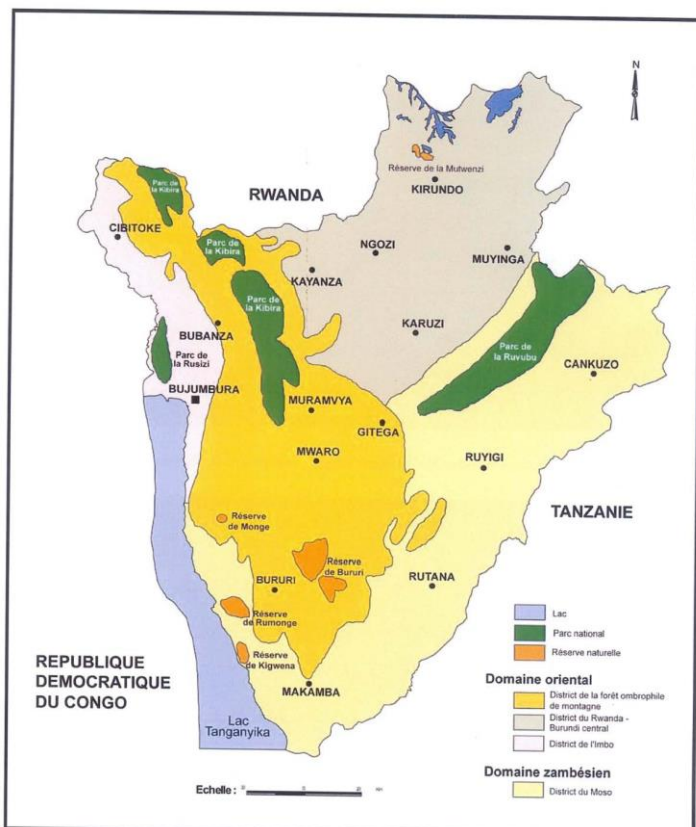
Suite à l'insuffisance des ressources financières du projet, le volet relatif aux activités de développement socioéconomiques en faveur des populations riveraines n'a pas connu suffisamment de progrès si on considère les besoins des populations riveraines de ces deux parcs. Néanmoins, 3310 chèvres et 500 porcins ont été distribués au profit de 57 groupements agro éleveurs d'environ 4400 ménages, 530 000 plants d'arbres agro forestiers ont été produits et distribués et 7 groupements d'apiculteurs regroupant environ 400 ménages ont été créés et appuyés en matériel apicole. Notons en passant qu'un groupement d'apiculteurs de Kivyuka en commune Musigati a déjà acheté une propriété d'Eucalyptus de 0,5 Ha avec des fonds provenant du miel.

# I. Introduction

## I.1. Système d'aires protégées du Burundi

Le Burundi compte environ 16 AP réparties en 4 catégories à savoir les parcs nationaux (3), les réserves naturelles (6), les paysages protégés (5) et les monuments naturels (2). Excepté les aires privées ou communautaires, les AP appartiennent à l'Etat et sont sous la gestion de l'OBPE, ce dernier étant sous la tutelle du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU)

Figure 1 : Carte visualisant certaines aires protégées du Burundi



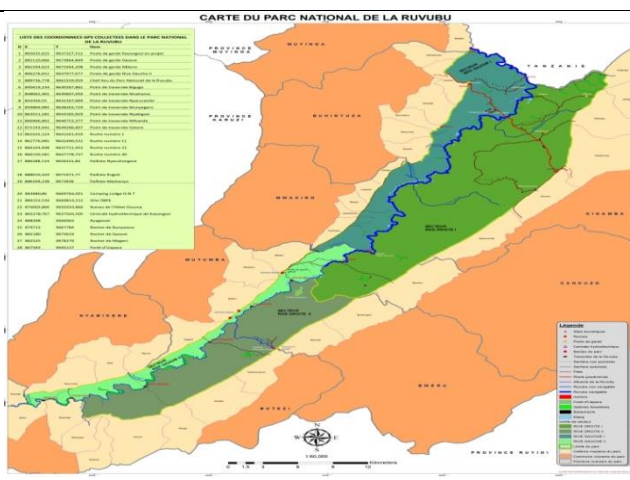
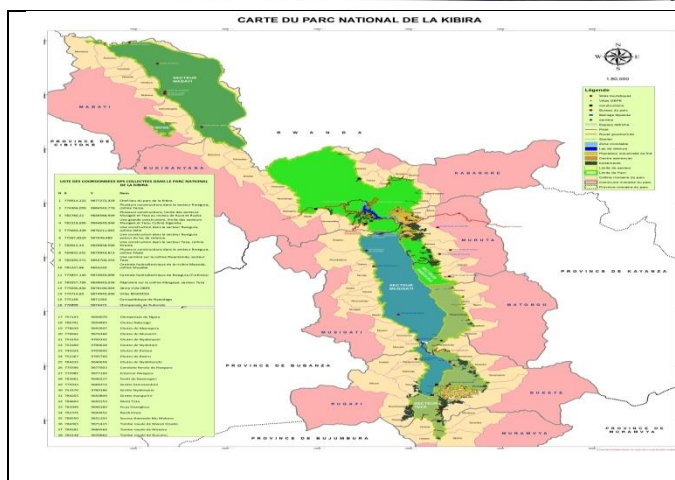
Ce système d'AP contient les tous derniers habitats naturels du pays d'autant plus qu'en dehors des AP, il n'y a plus pratiquement de vie sauvage excepté le lac Tanganyika qui compte parmi les lacs les plus riches en biodiversité aquatique du monde entier.

En effet, le système connaît actuellement d'importants problèmes car il n'y a ni zones tampon ni corridors naturels à part la connexion qui existe entre la zone nord de la forêt de la Kibira et la forêt de Nyungwe au Rwanda.

Sur le plan floristique, les inventaires déjà existants fait état de quelques espèces végétales rares (4), vulnérables (21) et en danger (22). Quant à la faune, les études portant sur les mammifères, les oiseaux et les reptiles montrent 101 espèces menacées de disparition dont 45 espèces en danger et 56 vulnérables (MINATET, 2000).

Source : PRODOC

## I.2. Zones d'intervention du projet



Le projet se focalise sur les deux plus grands parcs nationaux du Burundi très riches en biodiversité et avec des potentialités touristiques énormes. Il s'agit du PNK avec environ 40 000 ha et du PNR avec 50 800 Ha. Depuis la crise de 1993, ces parcs font face à d'importants problèmes inhérents à leur gestion d'où leur biodiversité a été fortement dégradée.

En effet, les deux parcs nationaux s'étendent sur 8 provinces (Bubanza, Cibitoke, Kayanza, Muravya pour la Kibira et Cankuzo, Karuzi, Muyinga, Ruyigi pour la Ruvubu) sur 18 communes du pays avec 42 % de la population burundaise. Ces AP constituent un réservoir potentiel des ressources biologiques ainsi qu'en eau utilisée pour la production de l'hydroélectricité notamment à Rwegura et prochainement sur la rivière Mpanda pour le cas du PNK. Ce dernier étant essentiellement constitué d'une forêt de montagne, il est responsable de la stabilisation du climat, moteur indispensable pour la production agricole socle des revenus des ménages et des ressources du budget de l'État, et garant de la sécurité alimentaire.

Ainsi, les modes et les tendances de vie des communautés riveraines à ces AP sont traditionnellement dépendants des ressources naturelles se trouvant dans les deux AP, ces dernières étant donc toujours considérées comme une source intarissable pour la satisfaction de leurs besoins domestiques et une source complémentaire de revenus. Pour le PNK par exemple, des filières agricoles se développent et deviennent de plus en plus monétarisées; c'est le cas des filières de maraichage, des arbres fruitiers et de la pomme de terre qui utilisent la litière et les eaux provenant du parc.

En dépit de leur richesse biologique, ces parcs font face à de nombreuses contraintes et menaces pour leur gestion efficace. Parmi celles-ci figurent (le peu d'expérience pour engager les populations riveraines et autres parties prenantes dans la gestion de ces AP; le manque d'occasions/opportunités de renforcement de capacités pour leur gestion rationnelle, l'inexistence de zones tampon le long des limites souvent non-matérialisées ; les lacunes dans la loi ou sa non-application pour assurer la conservation de la biodiversité des AP et punir les contrevenants ; l'insuffisance des financements destinés aux aires protégées en général et à ces parcs nationaux en particulier etc.

Des pratiques incompatibles avec la conservation se sont multipliées depuis la crise qu'a connue le Burundi depuis 1993, rendant ainsi les écosystèmes beaucoup plus dégradés avec bien sûr des retombées négatives sur la vie de la population et la diminution des recettes du budget de l'État. Dans ces parcs, les infractions les plus observées sont notamment : le défrichement cultural, la coupe de bois pour plusieurs usages, la collecte de litière, surpâturage, la coupe de bambou, l'extraction minière, les feux de brousse incontrôlés, prélèvement des plantes médicinales et comestibles, la chasse etc.

## **II. Brève description du projet**

Le document de projet a été élaboré en 2010 suite à une mission d'identification et des études préliminaires conduites en 2008 et approuvé en 2011. Il a démarré en juillet 2012 soit 4 ans après son identification, 2 ans après son élaboration et une année après sa signature. C'est un projet cofinancé par le Gouvernement du Burundi, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) pour un montant global de Trois Millions Cent Cinquante Neuf Mille Dollars Américains (3.159.000 US\$).

Le projet avait pour objectif le renforcement de la capacité du système de gestion des aires protégées du Burundi afin qu'il soit capable d'exécuter son mandat de conservation de la biodiversité grâce à l'engagement des parties prenantes. Ce projet permettra (i) de supprimer les barrières identifiées qui entravent la gestion efficace des aires protégées (AP) du Burundi, y compris l'amélioration de la sécurité légale des AP ; (ii) de créer des synergies parmi les secteurs variés autour de la protection de la nature et de l'environnement pour s'assurer d'une base stable des ressources pour soutenir l'autofinancement du système d'AP des AP, contribuer à l'économie du pays et à la prospérité de sa population) ; (iii) utiliser les sites de deux AP (Kibira et Ruvubu) pour concevoir, tester et valider des modèles de gestion participative des AP centrés sur les partenariats (secteurs publics et privés, les communautés

locales et les donateurs ; et (iv) enfin promouvoir une intégration régionale à travers des programmes transfrontaliers de conservation de la biodiversité entre les pays riverains du Burundi (Rwanda, RDC et Tanzanie).

Le projet comprend deux composantes à savoir le renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion participative du système d'AP au Burundi et la gestion participative des AP ; chacune ayant des résultats à atteindre à travers des activités spécifiques.

Initialement sous exécution directe (DIM) par le PNUD, le projet a dû changer de modalité d'exécution en 2013, une année après son lancement, parce que sa zone d'intervention a été déclarée zones rouges pour le personnel du PNUD. C'est pour cette raison, qu'en concertation avec les trois parties prenantes au projet, c'est-à-dire le Gouvernement, le FEM et le PNUD, la gestion du projet a été confiée à l'INECN, devenu actuellement OBPE. Ainsi, le projet a été mise en œuvre par une équipe de 2 experts nationaux, d'un assistant administratif et de 3 chauffeurs, sous la direction d'un Directeur National qui est le DG de l'OBPE.

### **III. Etat des progrès du projet jusqu'au 31 Décembre 2016**

Ce rapport est celui marquant la fin de projet et qui doit montrer d'une façon succincte les progrès réalisés, les contraintes et les défis à relever. Les réalisations sont développées, dans les paragraphes suivants selon les composantes et les résultats escomptés du projet. L'approche méthodologique adoptée est la compilation des différents rapports de progrès élaborés pendant toute la vie du projet. La consultation des différents rapports de suivi des activités du projet élaborés par un consultant du PNUD n'a pas été oubliée.

#### **III.1 : Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion participative du système d'aires protégées au Burundi**

##### **III.1. 1.Outils de planification et de la gestion participatives sont efficacement fonctionnels**

Avant l'opérationnalisation du projet, très peu d'outils de gestion étaient disponibles pour les AP du Burundi mais, actuellement avec l'appui du projet, la situation a changé car l'OBPE dispose de beaucoup d'outils de planification et de communication pour la gestion participative des aires protégées.

##### **III.1.1. 1.Les lois et les directives pour une gestion participative du système des AP sont actualisées et/ou élaborées**

Dans le document de projet, il était prévu d'actualiser la loi sur la création et la gestion des AP au Burundi mais celle-ci a été promulguée en 2011 avant le démarrage du projet mais elle restait toujours méconnue du public car non diffusée mais aussi non compréhensible par la majorité de la population du fait qu'elle était écrite en français, une langue comprise par une poignée des Burundais. Des actions de diffusion et de traduction de la loi en Kirundi ont été menées. Egalement, pour améliorer les connaissances du public en matière de la protection de la biodiversité, la nouvelle loi sur la création et la gestion des AP au Burundi traduite en Kirundi a été multipliée (2000 exemplaires), déposée dans toutes les 16 AP du Burundi et dans les différentes administrations locales, la police et la justice se trouvant autour des parcs concernés par le projet (PNK et PNR).

Un avant-projet de loi sur la biodiversité a été élaboré et validé techniquement. Il est sur la table du Gouvernement depuis 2013. Les autorités de l'OBPE et du MEEATU doivent donc conduire un plaidoyer auprès du secrétariat général du Gouvernement en vue de sa programmation pour examen au conseil des Ministres et du Parlement en vue de son vote afin qu'il puisse être promulgué dans les délais raisonnables.

Le projet a ainsi contribué à l'amélioration de l'environnement légal à travers la traduction en kirundi et la diffusion de cette loi sur les aires protégées et en élaborant un avant-projet de loi sur la biodiversité nationale.



### III.1.1.2. Les Stratégies et les outils d'information, communication, sensibilisation et formation

La stratégie de communication a été élaborée et validée. Quelques actions de mise en œuvre de cette stratégie ont été réalisées comme la formation des journalistes, la production et diffusion des émissions radio, les spots publicitaires, la production et l'affichage des posters, les panneaux indicateurs ont été placés le long des axes principaux et des pistes aux alentours des 2 parcs. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, on peut citer les actions principales suivantes :

- Production et implantation de 50 pancartes autour de la Kibira et de la Ruvubu; ces pancartes portent des messages d'incitation des communautés riveraines au respect et à la conservation de la biodiversité pour le maintien des services éco systémiques rendu par les deux parcs;



**Panneau indicatif du Parc National de la Ruvubu**



**Panneau indicatif dans le parc de la Ruvubu, en commune Kigamba**

- Production, multiplication et diffusion de 2 posters de sensibilisation (250 à la Kibira et 250 à la Ruvubu). Ces posters ont été affichés sur les bureaux et centres plus fréquentés par les populations ;
- Production, multiplication et diffusion de 2 guides touristiques (1 pour Kibira et un autre pour Ruvubu) ;
- Production, multiplication et diffusion d'un dépliant sur la Kibira (500 exemplaires) et un autre sur la Ruvubu (500 exemplaires) ;
- Plusieurs émissions ont été animées sur différentes stations locales (Radio Maria, RTNB, BONESHA FM, NDERAGAKURA) et des reportages à la RTNB et REMA TV qui traitent des questions actuelles des AP et de la biodiversité ont été réalisés et diffusés. Souvent, des journalistes participant dans certaines séances de sensibilisation des parties prenantes sur des thèmes précis ont profité de ces opportunités pour préparer des émissions avec les participants ;
- Depuis le démarrage du projet, le pays a commémoré, tous les 22 mai de chaque année, la Journée Internationale de la Biodiversité (JIB) avec l'appui de ce dernier. L'objectif étant de rappeler le public l'importance de la préservation de la biodiversité en déclin et l'exhorter à prendre des mesures pour sa conservation.. Pour cette année 2016, les cérémonies ont eu lieu au PNR et ont coïncidé avec l'inauguration des nouveaux bureaux de ce parc construit dans le cadre de la mise en œuvre du projet afin d'améliorer les conditions de travail des agents de l'OBPE.



*rt final du projet Biodiversité/Aires-0007675*



### **Célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité, édition 2016 au PNR et inauguration des bureaux du PNR construit dans le cadre du projet.**

Grâce au projet également, l'OBPE s'est doté d'autres outils de planification et de gestion participative qui ne sont pas mise en œuvre suite au manque des ressources . Il s'agit de :

- Un tout premier plan d'aménagement et de gestion du PNR depuis sa création en 1980 ;
- Un plan d'aménagement et de gestion révisé du PNK
- Une stratégie de génération des revenus alternatifs à l'utilisation abusive des ressources naturelles pour le PNK
- Une stratégie de génération des revenus alternatifs à l'utilisation abusive des ressources naturelles pour le PNR

Tous ces outils souffrent néanmoins d'un manque de ressources pour leur opérationnalisation et d'une faible appropriation par toutes les parties prenantes (populations riveraines, autorités administratives à tous les niveaux, OBPE, institutions partenaires, etc.). Il faut que les autorités habilitées s'approprient de ces outils, et que leurs plans d'actions soient mis en œuvre.

#### ***III.1.2. Les parties prenantes sont impliquées dans la gestion participative des AP***

III.1.2.1. Les cadres national et communal pour la coordination, la gestion participative et l'échange d'information sur les actions des AP sont établis et fonctionnels (ici il s'agit ces comités qui n'ont été créés qu'au niveau collinaire et communal, le cadre national pour la coordination n'existe pas).

Grâce aux efforts du projet, les principales parties prenantes à savoir les communautés riveraines, les administratifs locaux (au niveau provincial, communal et collinaire), les journalistes, les hommes de loi tels les magistrats, les Officiers de Police Judiciaires) collaborent activement avec les gestionnaires au quotidien des 2 parcs à la prévention et la répression des infractions qui se commettent dans ces écosystèmes naturels. Pour parvenir à ce changement, le projet a mené des actions suivantes :

- Sensibilisation et formation de tous sur l'importance socioéconomique et écologique de la biodiversité et sur leur rôle dans la conservation de la biodiversité des parcs (deux grands ateliers autour de chacun des 2 parcs : Kayanza, Bubanza, Muyinga et Ruyigi) ;



**Sensibilisation autour du PNK (Kayanza)**



**Sensibilisation autour du PNR (Ruyigi)**

- Création, sensibilisation et formation des comités collinaires (112) et communaux (18) chargés d'appuyer les gestionnaires des parcs au quotidien et aujourd'hui, ils sont opérationnels dans la protection et la gestion des deux parcs. Par exemple au PNK, 395 riverains sont dans les comités collinaires et 138 dans les comités communaux, ce qui fait en tout 533 personnes sensées participer dans la conservation du parc en plus d'une soixantaine de gardes forestiers et des responsables administratifs locaux. Avec ce chiffre assez élevé, la biodiversité du parc serait sécurisée si tout le monde s'impliquait activement dans sa protection.

On a constaté que dans ces comités, il y a des responsables administratifs qui participent, mobilisent la population et collaborent étroitement avec le personnel de l'OBPE pour la protection des AP, ce qui n'était pas le cas avant la mise en œuvre du projet.

Le cadre légal et institutionnel a changé avec la création de l'OBPE et cela peut être considéré comme une réponse au souci de coordination du SAPB.

### **III.1.2.2. Une stratégie d'autofinancement et la génération des revenus alternatifs du système d'AP est développée et est fonctionnelle.**

Une stratégie d'autofinancement et la génération des revenus alternatifs aux ressources naturelles pour les communautés riveraines des parcs a été développée pour chacun des deux parcs. Les documents, bien qu'assortis de plans d'actions, n'ont connu aucune action de mise en œuvre car une telle stratégie ne peut être mise en œuvre à travers seulement les ressources du projet. La stratégie n'a pas eu l'appropriation des différentes parties prenantes. On ne peut pas envisager la protection des AP encore moins la gestion participative des AP sans s'attaquer au problème de la pauvreté des communautés riveraines des parcs d'un côté et pourvoir des ressources suffisantes pour le fonctionnement du SAPB.

Une stratégie de Paiement des Services Eco systémiques (PSE) qui traite les questions en rapport avec l'identification, la sélection, les options d'application et l'analyse des systèmes de taxation pour payer les services fournis par les écosystèmes a été élaboré mais reste non opérationnel.

### **III.1.3. Les capacités de gestion et d'administration du système d'AP, y compris les infrastructures sont renforcées**

Avant le projet, très peu d'agents de l'OBPE avaient des connaissances suffisantes en gestion participative des AP et sur le SIG. Des parties prenantes dans la gestion des AP n'avaient pas non plus assez de connaissances sur l'importance écologique et socio-économique des AP. Bien plus, l'OBPE avait plusieurs bâtiments tant au siège que dans les parcs qui se trouvaient dans de très mauvais état. Le PNR n'avait pas de bureaux de travail pour le chef et ses subalternes tandis que le PNK disposait de tout un éventail de bâtiments qui sont soit complètement détruits suite à la guerre soit en mauvais état.

### III.1.3.1 Les capacités des ressources humaines de l'OBPE et les partenaires sont améliorées.

Des actions de renforcement des capacités individuelles du personnel de l'OBPE ont été conduites dans divers domaines relatifs à la gestion participative des AP, à des thématiques comme le système d'information géographique (SIG). Bien plus, un voyage d'étude au Rwanda dans les parcs des volcans a été organisé. De même qu'un certain nombre d'outils d'amélioration de la gestion dont le manuel de procédures administratives et financières ont été produits.

Certains des principaux acteurs comme les policiers, les magistrats des parquets et des tribunaux ainsi que les journalistes ont été formés sur la gestion participative des AP ainsi que des représentants des communautés riveraines. Entre autre, on peut citer les principales formations suivantes qui ont été organisées à l'intention des gestionnaires des parcs et certains cadres de l'OBPE et autres partenaires en matière de conservation de la biodiversité et des AP:

- Formation des gestionnaires des parcs sur la gestion participative, l'importance écologique et socio-économique des AP et le SIG. Bien plus, une visite d'échange d'expérience a même été organisée au parc des Volcans du Rwanda pour bien voir comment la participation de plusieurs parties prenantes dans la conservation est bénéfique pour tous les intervenants. Ce sont les gestionnaires des parcs, quelques cadres de l'OBPE, les Experts du projet et les Gouverneurs des provinces Muyinga, Karuzi et Cankuzo qui y ont pris part.
- Formation de 45 journalistes sur leur rôle dans la conservation et l'importance écologique et socio-économique des AP ;
- Formation des hommes de loi (magistrats, policiers, juges, procureurs etc.) sur leur mission dans la protection des AP avec l'aide des communautés locales et les gestionnaires des 2 parcs. En plus de la formation, plus de 79 personnes ont aussi pris connaissance des différentes lois nationales et internationales en matière de protection de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier.

### III.1.3.2. Les infrastructures et les équipements de l'OBPE destinés à la coordination et la gestion des AP sont réfectionnés et opérationnels.

Quelques infrastructures ont été réhabilitées et d'autres construites dont les bureaux abritant la DG, et de la DF à Gitega; le bureau du chef du PNR, le poste de patrouille de Gasave au PNR et le poste de patrouille de Nderama à Bukinanyana dans le PNK ont été construits et équipés en mobilier.





Au dessus, bâtiment abritant les 2 Directions de l'OBPE de Gitega et le poste de patrouille de Nderama au PNK en bas (dessous)



Au dessus, une partie des bâtiments abritant les bureaux au PNR et le poste de garde de Gasave en bas

La crise qu'a connue le pays a porté un coup dur aux infrastructures des AP ; leur remise en état nécessite beaucoup de moyens qui s'élèveraient à des millions de dollars. Le Ministère en charge des AP ne peut à lui seul mobiliser ces ressources ; il était même utopique d'envisager que des résultats visibles puissent être produits avec l'appui du projet sans le concours d'autres partenaires.

Pour également améliorer les conditions de travail du personnel de l'OBPE, du matériel roulant et des équipements informatiques et bureautiques ont été fournis au personnel de l'OBPE et aux gestionnaires des parcs.



Six camionnettes pic up dont 4 double cabine et 2 simple cabine destinés à faciliter la coordination des activités au niveau de l'administration centrale (2) et dans les parcs (4).



En plus des véhicules, huit (8) motos ont été achetées pour les chefs de secteur



Tous les grades forestiers ont eu chacun un vélo et équipés en uniforme et bottines

Des pistes et sentiers servant pour le tourisme et la surveillance des deux parcs (50,1Km au PNK et 79 Km au PNR) ont été réhabilités et balisés. Cependant, ces infrastructures nécessitent un nettoyage régulier.



Tronçon de la piste le long du PNK en commune Bukeye



Ponceau aménagé dans le parc de la Ruvubu, rive droite 2rivière séparant les communes Buhinyuza et Mwakiro

En plus de ces infrastructures et équipements, les 2 parcs ont été visualisés sur cartes géo référencées et des outils de suivi de la biodiversité et de ses menaces pour les 2 parcs et une unité formée et équipée pour le faire former est mise en place à l'OBPE.

### III.2 RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION PARTICIPATIVE DES AP

Beaucoup d'actions ont été menées, une réduction progressive des menaces sur les AP est observée comme fruit des efforts de sensibilisation et de l'implication des communautés riveraines à travers les comités d'appui à la protection des deux parcs mis sur pied par le projet. Les menaces peuvent être maîtrisées si les efforts déployés pouvaient être maintenus et toutes les actions nécessaires menées.

Des comités au niveau collinaire, communal et provincial ont été constitués et sont très engagés dans la protection des AP, des associations de production organisées au sein des comités collinaires ont été constituées ; quelques initiatives génératrices de revenus ont été appuyées et les deux parcs sont presque entièrement délimités.

Ceci a été réalisé grâce au concours des populations riveraines organisées en comités de protection. Cependant, le risque est grand que tous les progrès s'estompent si les mesures d'accompagnement ne sont pas prises pour juguler la pauvreté qui les accule à recourir illicitement aux ressources naturelles de ces AP.

### **III.2.1. Les menaces des populations riveraines et des autres parties prenantes sur les PNK et PNR sont réduites**

Concernant ce résultat, il faut noter que les principales menaces comme les feux de brousse, les dépassements des limites, le braconnage, les coupes illicites ont été sensiblement réduites. Cela a été possible grâce à la formation et la sensibilisation des communautés et, des administrations locales, communales et provinciales, la police, les magistrats et la société civile sur l'importance écologique et socioéconomique des deux parcs, leur rôle dans la protection de ces parcs chacun en ce qui le concerne et sur la gestion communautaire des aires protégées. Cela a conduit à une réduction des feux de brousse de 20% selon les rapports de l'OBPE et la reconversion des braconniers en associations d'appui à la protection PNR. Au PNK, les rapports signalent qu'il n'existe plus de sciage et que certains individus des Batwa ont abandonné le prélèvement illicite des ressources naturelles car impliqués dans les comités de conservation. En sillonnant la forêt, on remarque que plusieurs anciens passages illicites sont actuellement couverts de la végétation. Ceci a été possible grâce à certaines actions menées dans le cadre du projet notamment :

- Organisation de plusieurs descentes sur terrain pour mener de consultations avec les communautés et les administratifs locaux riverains au PN Kibira en vue de fixer ensemble les limites là où il y avait encore des conflits. C'est ainsi que plus de 1000 ha ont été récupérés au PNK surtout en communes Mabayi et Bukinanyana mais des efforts restent à faire pour les sauvegarder;
- Réhabilitation des limites au PNK sur tout le versant ouest c'est-à-dire du secteur Teza au secteur Mabayi en passant dans le secteur Musigati. Plus de 123.000 plants d'eucalyptus ont été produits et installés sur une longueur d'environ 30 km sur les limites détruites du parc;
- Plusieurs patrouilles séjour dans les 2 parcs, en collaboration avec les membres des comités locaux, les militaires/policiers, ont été organisées et effectuées. Ce sont ces patrouilles qui ont permis d'endiguer les infractions se commettant en plein cœur des parcs;
- Création des comités d'appui à la conservation des parcs (sur toutes les collines jusqu'au niveau des communes riveraines) ;
- Elaboration d'un guide de formation sur la gestion participative des AP ;
- Formation des membres des comités d'appui à la conservation des parcs sur la gestion participative.





**Monsieur Nyamwero Éric, ancien chasseur repenté et membre du comité de la colline Karehe, Parc de la Ruvubu, secteur rive droite 2 (communes Muyinga, Buhinyuza et Mwakiro) a dit ceci : « Je suis un riverain direct du parc ; j'ai renoncé à mon métier de chasseur et remis tout notre matériel de chasse. Je suis entré au comité de protection et depuis lors les braconniers ne passent de notre côté. Umurozi amenywa nuyundi qui veut dire en kirundi un malfaiteur identifié facilement un autre ».**

### **III.2.1.1. Les limites des parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu**

Les deux parcs ont été délimités en quasi-totalité et chaque parc dispose de sa carte. Seule une zone encore conflictuelle avec certaines familles riveraines dans le secteur Mabayi en commune Bukinanyana dans la localité de Nderama reste à délimiter. Les limites sont en grande partie matérialisées et les populations riveraines ont contribué à leur délimitation avec des plants d'eucalyptus fournis par le projet.

Le PNR, quant à lui, dispose même à certains endroits des qui sécurisent davantage les limites de l'AP. Mais en commune Butezi de la Province Ruyigi, il y a une zone en conflit où les populations riveraines ont même érigées des maisons à l'intérieure du parc. Au PNR, les populations participent à la matérialisation des limites du parc en traçant des pistes autour de celui ci dans des activités de développement communautaires qu'elles organisent eux même.

Des pistes de surveillance et pour la promotion du tourisme à l'intérieur et aux alentours des parcs d'une longueur d'environ 51,5 km dans le PNK et de 79 km dans le PNR ont été aménagées mais restent insignifiants par rapport à l'étendue des parcs.

### **III.2.1.2. Les groupes communautaires sont impliqués dans la gestion participative des 2 parcs**

Toutes les collines, les communes et les provinces riveraines des parcs disposent des comités qui ont été formés à la gestion participative des AP. Il existe 112 comités collinaires, 18 comités communaux et 8 comités intercommunaux ou provinciaux. Ils sont très impliqués dans les activités de protection, aménagement des coupe-

feux, les patrouilles avec les militaires, les policiers et agents de l'OBPE et surtout dans la sensibilisation de leurs voisins . Ils seraient plus efficaces si le cadre légal de la cogestion était mis en place ; ils ne maîtrisent pas encore leurs rôles, responsabilités et la séparation des champs d'action avec les gestionnaires des parcs..

Les comités communaux sont très dynamiques dans la quasi-totalité des collines. Bien que des directives aient été données pour leur mise en place et fonctionnement, ils fonctionnent différemment en fonction du leadership du président.

Les comités sont plus efficaces quand l'administration locale est impliquée. Une expérience intéressante est dans la commune de Bweru en province Ruyigi où le chef de secteur de l'OBPE a pris l'initiative de mettre sur pied les comités avant que le projet ne vienne accompagner leur mise en place. Il a inclus systématiquement des responsables administratifs dans les comités collinaires (2) et le président du comité communal est le conseiller de l'administrateur en charge des questions sociales et administratives avec un élu communal. C'est une expérience à explorer et élargir.

Les comités communaux et intercommunaux ne sont pas bien fonctionnels en grande majorité; il y en a ici et là qui sont très opérationnels en fonction du niveau du leadership de leurs présidents. On trouve dans certains secteurs des comités communaux ou intercommunaux qui ne se sont jamais réunis. Ils nécessitent une redynamisation notamment par le développement de partenariats avec les autorités communales et provinciales et surtout par la mise sur pied du cadre et des mécanismes de coordination des parties prenantes en application des dispositions de la loi relative à la gouvernance des AP cogérées par l'Etat et les populations riveraines.

### ***III.2.2. Les revenus des ménages riverains sont augmentés, et ces ménages prennent des mesures d'adaptation aux changements climatiques***

Les communautés riveraines des parcs, essentiellement les Batwa, dépendent en grande partie aux ressources biologiques de ces parcs. Pour certaines, l'exploitation de telle ou telle autre ressource est devenue une dépendance incontournable pour leur survie, ce qui pourrait amener ces ressources à leur disparition si des alternatives ne sont pas vite envisagées et développées.

Dans le but de réduire la pression sur les ressources biologiques des parcs tout en améliorant les revenus de ces ménages, le projet a initié des activités pouvant permettre à certains ménages riverains d'augmenter leurs revenus. Ainsi donc, des activités d'apiculture et d'élevage de petit bétail (chèvres et porcins) ont été appuyées. De surcroît, les travaux de réhabilitation des pistes pour les 2 parcs et de délimitation au PNK ont été aussi une source de revenus pour les riverains car se faisant à travers le système HIMO. Ces fonds ont permis aux communautés de développer des activités génératrices de revenus (les boutiques, achats d'animaux pour l'élevage....), de payer les frais scolaires et les soins de santé etc.

- 57 groupements agro éleveurs d'environ 4400 ménages ont été créés et appuyés (3310 chèvres et 500 porcins) ;
- 7 groupements d'apiculteurs ont été créés et appuyés en matériel apicole (653 ménages)
- Un groupement d'apiculteurs de Kivyuka en commune Musigati a déjà acheté une propriété d'eucalyptus de 0,5 Ha avec des fonds provenant du miel ;



Photos montrant des séances de distribution des chèvres au PNK et PNR



C'est au PNK qu'on a uniquement distribué des porcins ; 500 individus pour les ménages des communes Bukeye (150), Matongo (200) et Kabarore (150).

Au PNK et PNR, 7 groupements d'apiculteurs, 2 PNR et 5 au PNK, ont été créés et appuyés en matériel apicole. Ce matériel était constitué de 400 ruches, 40 enfumoirs, 50 masques chemises, 50 paires de bottes, 50 salopettes, 50 paires de gants, 11 000 tuiles et 8 extracteurs de miel. Aujourd'hui, ces apiculteurs participent dans la conservation de la biodiversité en pratiquant l'apiculture en dehors du parc. Avec les fonds issus de la vente de miel, les groupements planifient leur utilisation pour d'autres activités génératrices de revenus outre que l'apiculture comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Association	Effectifs	Réalisations
Tugarukire i Kibira de Ruvyimvya	120	<ol style="list-style-type: none"> <li>Ouverture d'un compte à la COOPEC de Musigati ;</li> <li>Location de terrain (pendant 3 ans) pour la culture de passiflore (amabungo) en floraison actuellement avec une production dont le coût s'évalue à 3.000.000 Fbu</li> <li>Avec les productions prochaines de miel, l'association a décidé d'acheter des chèvres ;</li> <li>Achat d'un boisement d'Eucalyptus (20 x 150 m) ;</li> </ol>
Dukingire ibidukikije de Gatare	147	<ol style="list-style-type: none"> <li>Ouverture d'un compte à la COOPEC de Musigati ;</li> <li>Achat d'un boisement d'Eucalyptus où se trouve le rucher ;</li> </ol>

		3. Location d'un terrain pour la culture des oignons
Dushigikirane mu gukingira I Kibira de Kanazi	76	1. Ouverture d'un compte à la COOPEC de Musigati avec 200.000 Fbu sur ce compte; 2. Octroi de crédits avec intérêt aux membres ;
Dukungire ibidukikije de Rugeyo	131	1. Ouverture d'un compte à la COOPEC de Musigati avec 130.000 Fbu ; 2. Achat de 3 chèvres ; 3. Avec les productions prochaines de miel, l'association va acheter un terrain sur lequel se trouve le rucher à un prix de 800.000 Fbu ; 4. Location d'un terrain (30x50 m) pour la culture de passiflore (amabungo) actuellement en floraison dont la production pourrait être estimée à 750.000 Fbu)
Association de Rugazi	100	Nouvellement appuyée
Groupement de Mwakiro	34	Nouvellement appuyé
Groupement de Kayongozi	45	Nouvellement appuyé
<b>TOTAL</b>	<b>653</b>	

Des efforts ont été également menés sur le plan de la reforestation par les ménages locaux autour des PN en vue de l'adaptation aux changements climatiques, 530000 plants ont été produits et distribués. En effet, il y a eu production et distribution aux ménages riverains de 370.000 plants agro forestiers au PNK et 160.000 au PNR;



Ces plants étaient de l'espèce Grevillea et Calliandra toutes plantées dans les champs des ménages des communes Muramvya, Bukeye, Matongo et Kabarore au PNK et Buhinyuza, Mwakiro et Kigamba au PNR. Si ces plants étaient destinés uniquement à reboiser des collines, environ 500 ha seraient déjà reboisés.

L'objectif de cette action étant de permettre aux ménages d'améliorer la fertilité et la protection des champs des ménages pour augmenter en fin de compte la production agricole en s'adaptant aussi aux effets néfastes des changements climatiques et ainsi, assurer la sécurité alimentaire. Une fois que cet objectif est donc atteint, on espérera donc que la biodiversité des parcs sera aussi protégée.

Bien plus, noter que les travaux de pépinière ont généré des revenus pour certains ménages car les gens employés étaient essentiellement composés de femmes et enfants qui, généralement, utilisent rationnellement leur argent au profit de tout le ménage. Evidemment, des hommes ont été aussi employés pour des travaux nécessitant plus de force et technique que les premiers n'ont pas souvent, c'est entre autre la construction d'ombrière et le gardiennage. Le tableau suivant montre les fonds injectés dans les populations riveraines à travers les activités génératrices de revenus et les travaux HIMO.

N°	Activités réalisées génératrices de fond	Quantité	Fonds injectés dans la population (FBU)
<b>PARC NATIONAL DE LA RUVUBU</b>			
1	Elevages de chèvres	1732 chèvres	103920000
2	Travaux HIMO (construction et réhabilitation des bureaux, réhabilitation des pistes, raccordement eau et 'électricité)	14 355 HJ	42 765000
3	Agroforesteries	160000 plants	40000000
4	Apicultures	2 groupements associés	18 000 0000
<b>TOTAL<sub>1</sub></b>			<b>186 685 000</b>
<b>PARC NATIONAL DE LA KIBIRA</b>			
5	Elevages de chèvres	1570 chèvres	22306852
6	Travaux HIMO (construction et réhabilitation des bureaux, réhabilitation des pistes)		
7	Agroforesteries	370 000 Plants	
8	Apicultures		34.926.100
9	Elevage des porcs	500	
<b>TOTAL<sub>2</sub></b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

### III.2.2.1. Des partenariats d'appui aux communautés riveraines sont signés et fonctionnent efficacement autour des PNK et PNR

Des partenariats de collaboration avec d'autres parties prenantes ont été initiés pour que des alternatives aux ressources biologiques des parcs soient développées pour les riverains même si des conventions de collaboration entre l'OBPE et autres parties prenantes ne sont pas encore signées spécifiquement pour les 2 parcs. Ainsi, le projet a déjà initié un partenariat avec d'autres parties prenantes comme les comités d'appui à la protection des parcs et ADRA-Burundi qui a promis de collaborer avec l'OBPE pour la conservation de la biodiversité du PNK. C'est dans ce cadre qu'ADRA-Burundi a promis des uniformes et bottes pour les gardes forestiers du PNK et les membres des comités d'appui à la conservation au niveau des 46 collines riveraines sur lesquelles il intervient.

En contre partie aux appuis des riverains aux parcs par le projet, les bénéficiaires des activités génératrices de revenus ont signé des accords/conventions de partenariat avec les gestionnaires des parcs en vue de manifester leur volonté de collaborer en matière de conservation de la biodiversité des parcs.

C'est ainsi qu'au PNK par exemple, 8 conventions ont été signées avec les riverains. Ils entretiennent les plants d'Eucalyptus mis en place lors de la délimitation du parc et autour desquels un pare-feu de 1,5 m de large séparant les champs des populations et ses Eucalyptus a été aussi tracé sur environ 10 km. L'Association « TUJHAMWE DUKINGIRE IBIDUKIKIJE » de Rugazi (Ruce) s'est engagée quant elle à produire chaque année des plants pour

reboiser les sites dégradés et promouvoir l'agro foresterie sur leurs collines. C'est ainsi qu'une pépinière d'Eucalyptus, Grevillea et de Calliandra a été aménagée sur la colline Ruce pour cette année 2016.

Au PNR, 49 conventions ont été signées avec les communautés regroupées en associations d'appui à la protection du parc. Elles entretiennent les pistes du parc et tracent les limites qui séparent les terres des populations et les limites du parc. A Buhinyuza, ils ont tracé et entretiennent régulièrement une piste de plus de 20 Km. De même, à Mageni en Commune Muyinga, les riverains ont tracé une limite entre le parc et les populations pour récupérer environ 6,5 Ha du parc.

### **III.2.2.2. Les mécanismes pour l'alternative de génération des revenus et le partage des bénéfices sont développés et sont opérationnels autour de la Kibira et de la Ruvubu**

Deux stratégies de génération des revenus alternatifs aux ressources naturelles pour les communautés riveraines aux deux PN ont été également élaborées. Elles définissent les mécanismes pour l'alternative de génération des revenus, le partage des bénéfices et les actions alternatives de production économique pour les populations riveraines de la Kibira et la Ruvubu. Elles identifient et proposent également des alternatives et des opportunités économiques valorisables et acceptables qui peuvent générer des revenus pour la gestion des AP et pour les ménages riverains des parcs. Un plan d'écotourisme a été également élaboré mais il n'est pas encore opérationnalisé. Notons qu'aucune action de mise en œuvre de leurs plans d'action respectifs n'a été menée. La mise en œuvre de ces outils aurait servi à la fois à la génération des revenus pour les populations riveraines et de base pour la protection de la biodiversité. Non plus les microréalisations des communautés locales compatibles avec la conservation de la biodiversité dans les AP identifiés n'ont pas encore reçu l'aval de l'autorité de l'OBPE.

### **III.2.3. Les bases pour le financement durable des 2 parcs sont développées**

#### **III.2.3.1. L'écotourisme est développé et génère un revenu alternatif pour les AP et les communautés locales autour des 2 parcs**

Avant le projet, le pays n'avait pas des outils qui réglementent l'utilisation non destructive des AP et le développement de l'écotourisme. Grâce au projet, l'OBPE dispose d'outils qui donnent des orientations en matière de mobilisation des financements pour la gestion des parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu. Il s'agit entre autre de :

- Une étude de mise en valeur culturelle, historique et touristique des tombeaux royaux en commune Muruta, province de Kayanza. Cette étude ne figurant pas dans le document de projet, elle a été commanditée par le PNUD via ce projet en rapport avec toutes les questions concernant le PNK et ses environs ;
- Un plan d'affaire éco touristique pour les deux parcs.

Pour des raisons de manque des ressources financières, ces documents de politique qui comportent des plans d'actions ne sont pas mise en œuvre alors qu'ils devraient assurer le développement de l'écotourisme et la génération des revenus pour le financement des AP et le développement socio-économique des populations riveraines.

### **III.2.4. La biodiversité de la Kibira et de la Ruvubu est protégée efficacement d'une manière concertée**

Pour pouvoir bien gérer efficacement les AP, il est indispensable que certains mécanismes soient mis en place. Par ailleurs, la nouvelle loi sur la création et la gestion des AP au Burundi recommande qu'il y ait participation de toutes les parties prenantes dans la gestion des AP y compris les comités d'appui à la conservation comprenant les représentants des administratifs à la base et des communautés riveraines. Pour les AP traversant les frontières nationales, des mécanismes de gestion transfrontalière doivent être mis en place en collaboration avec les pays voisins comme le Rwanda pour la Kibira et la Tanzanie pour PNR.

Le projet a joué un rôle crucial afin que certaines catégories de gens s'impliquent davantage pour la protection de la biodiversité des deux parcs d'où :

- Les communautés, l'administration, les forces de l'ordre et l'OBPE travaillent ensemble dans les activités de protection des deux parcs, en témoignent leurs interventions et mobilisation rapides quand les feux de brousses sont déclenchés ;
- Grâce aux différentes réunions de sensibilisation, les agents de l'OBPE, la police/les militaires et les communautés font des patrouilles conjointes dans les deux parcs;
- Des comités collinaires et communaux créés et formés travaillent conjointement avec les gardes forestiers et les forces de l'ordre dans les travaux de protection des deux parcs;

#### **III.2.4.1. Les mécanismes de gestion transfrontalière de la biodiversité sont développés et sont opérationnels, y compris les corridors avec la Tanzanie à la Ruvubu**

Suite à la situation politico-sécuritaire que vit le pays, il a été difficile d'aborder ce point. Néanmoins, il faut dynamiser le cadre de concertation entre le Rwanda et le Burundi autour des forêts de Nyungwe et la Kibira. Il faut reprendre contact avec les autorités de la forêt de Nyungwe et engager des discussions avec les autorités tanzaniennes pour mettre en place un corridor écologique en faveur de la Ruvubu au Burundi.

#### **III.2.4.2. Les plans de gestion du PN Kibira sont actualisés et appliqués; les plans de gestion du PN Ruvubu sont développés et appliqués**

Le plan de gestion du PNK a été révisé tandis que celui du PNR a été élaboré mais ils restent non opérationnels. Il faut que les autorités de l'OBPE s'approprient de ces plans et prennent les mesures idoines pour la mise en application de leurs plans d'action.

#### **III.2.4.3. Le programme de suivi en place pour suivre les changements de l'état de la biodiversité, les menaces et l'efficacité de gestion de toutes les AP, et spécialement les PN de la Kibira et de la Ruvubu.**

Le programme de suivi des changements du statut de la biodiversité, des menaces et de la gestion efficace des AP a été élaboré et les premières données ont été recueillies et analysées. En plus, les actions suivantes ont été réalisées :

- Formation sur l'utilisation des fiches de suivi, sur le traitement et la transmission des données, y compris la récolte des premières données ;
- Formation sur l'utilisation des fiches de suivi, sur le traitement et la transmission des données, y compris la récolte des premières données ;
- Formation sur l'enregistrement dans la base de données, y compris le traitement et l'analyse des données enregistrées ;
- Et création et équipement d'une unité de suivi à l'OBPE capable d'assurer le suivi de la biodiversité et de ses menaces ;

#### IV. Exécution budgétaire

L'exécution du budget n'a pas connu de problèmes majeurs, et pour toutes les années, le taux d'exécution a été toujours supérieur à 90%. Le tableau qui suit regroupe les rapports financiers annuels de 2012 à 2016. Les postes du budget se répartissent en 3 grandes composantes (activités) suivantes :

- **Activité 1:** Renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion participative du système d'aires protégées au Burundi.
- **Activité 2:** Gestion participative des aires protégées de la Kibira et Ruvubu.
- **Activité 3:** Gestion du projet.

#### Rapport global d'exécution du budget 2012-2016

Bailleurs	Composantes	Budget approuvé (USD)	Engagements	Dépenses	Total	Rapport Dépenses-Budget en %	Reliquat (USD)
<b>PNUD</b>	Composante/Activité 1	225 692	2 256	187 396	189 652	84	36 040
<b>GEF</b>	Composante/Activité 1	265 848	176 911	155 670	332 581	125	(66 733)
<b>Total 1</b>		<b>491 540</b>	<b>179 167</b>	<b>343 066</b>	<b>522 233</b>	<b>106</b>	<b>(30 693)</b>
<b>PNUD</b>	Composante/Activité 2	583 182	2 848	527 951	530 799	91	52 383
<b>GEF</b>	Composante/Activité 2	498 283	-	496 322	496 322	100	1 961
<b>Total 2</b>		<b>1 081 465</b>	<b>2 848</b>	<b>1 024 273</b>	<b>1 027 121</b>	<b>95</b>	<b>54 344</b>
<b>PNUD</b>	Composante/Activité 3	661 613	44 503	639 347	683 850	103	(22 237)
<b>GEF</b>	Composante/Activité 3	117 587	-	115 445	115 445	98	2 142
<b>Total 3</b>		<b>779 200</b>	<b>44 503</b>	<b>754 792</b>	<b>799 295</b>	<b>103</b>	<b>(20 095)</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>2 352 205</b>	<b>226 518</b>	<b>2 122 131</b>	<b>2 348 649</b>	<b>100</b>	<b>3 556</b>

#### V.SYNTHESE DES PROGRES DU PROJET PAR RAPPORT AUX BUTS DE FIN DU PROJET

Gitega, décembre 2016, *Rapport final du projet Biodiversité/Aires-0007675*



Composantes	Résultats	IOV	Situation de base	Références actuelles	But de fin du projet	Observations
<b>Renforcement de la capacité institutionnelle pour la gestion participative du système d'aires protégées au Burundi</b>	Outils de planification et de gestion participative sont fonctionnels et efficaces	Lois pour la gestion participative du système d'AP	Loi sur les AP qui ne tient pas compte de la gestion participative	Loi sur les AP actualisées, traduite en Kirundi, multipliée et diffusée (2000 exemplaires en kirundi et 2000 en Français)  Projet de loi sur la biodiversité nationale élaboré en partenariat avec le projet « Révision de la SNPA »	Loi tenant compte de la participation de toutes les parties prenantes dans la gestion des AP existe	1044 personnes sensibilisées sur la loi  Le projet de loi sur la biodiversité a été adopté en atelier national en 2013 et attend d'être analysée par le gouvernement
		Stratégie d'information, communication, d'éducation et de formation en matière de biodiversité élaborée	Il n'y avait pas de stratégie en matière d'information, de communication, d'éducation sur la biodiversité des AP.	Stratégie élaborée en partenariat avec le projet « Révision de la SNPA » et des outils y relatifs élaborés et utilisés	Stratégie et outils d'information, communication, sensibilisation et formation sont élaborés et utilisés	Ces outils demeurent cependant insuffisants
	Parties prenantes sont engagées dans la gestion participative	Cadre national et communal pour la coordination, la gestion participative et l'échange d'information sur les actions des AP existe	Il n'ya pas de cadre pour les parties prenantes potentiels pour participer dans la gestion et dans le partage des bénéfices générés par les AP	Des comités d'appuis à la protection des deux parcs ont été mis en place autour des deux parcs et fonctionnent en harmonie avec les agents de l'OBPE	Une plateforme d'AP est établie et fonctionnelle	Il ya encore résistance pour certaines parties prenantes en matière de participation dans la gestion des AP
		Une stratégie d'autofinancement pour le système	Aucun outil n'existe pour l'autofinancement	Elaboration d'une stratégie de paiement des services rendus par les écosystèmes	Mécanismes d'autofinancement du système de	

		d'AP élaboré	à long terme de la gestion des AP menacées par les riverains		gestion d'AP développés et appliqués	
		Stratégie de génération de revenus alternatifs pour les riverains des 2 parcs	Aucun outil n'existe pour la génération de revenus alternatifs pour les communautés riveraines	Stratégie de génération de revenus développée pour les riverains de chaque parc	Outils de génération de revenus développés	Ces outils existent mais le projet ne peut pas les mettre en application
	Capacités de gestion et d'administration du système d'AP, y compris les infrastructures sont renforcées	Nombre d'agents (OBPE) formés	Faibles capacités de l'OBPE à gérer de façon efficiente les AP y compris les parcs (Kibira, Ruvubu)	Formation des gestionnaires des parcs sur la gestion participative, l'importance socio-économique et écologique des AP et sur le SIG  Un guide de formation sur la gestion participative des AP élaborée	Renforcement des capacités du personnel de l'OBPE	Des agents et cadres de l'OBPE et les autres parties prenantes ont été formés et ont même effectué une visite d'échange d'expérience au Parc des Volcans du Rwanda pour consolider leurs
		Nombre d'autres parties prenantes formées	Faible connaissance sur l'importance de la biodiversité et les opportunités touristiques offertes par les AP	Formation de 45 journalistes sur leur rôle dans la conservation et l'importance socio-économique et écologique des AP  Formation des hommes de loi (policiers, magistrats, juges, procureurs etc.) sur leur mission dans la protection des AP avec l'aide des communautés locales, les gardes	Connaissances améliorées du public sur l'importance écologique et socio-économique des AP	

				forestiers et les gestionnaires des AP		
		Un guide de procédures administratives et financières élaboré	Faibles capacités à gérer de façon efficiente les affaires administratives et financières	Elaboration d'un manuel de procédures administratives et financières de l'OBPE	Capacités opérationnelles de gestion de l'OBPE améliorées	Les capacités opérationnelles de l'OBPE ont été améliorées
		Nombre d'infrastructures et équipements réhabilités	Les infrastructures et équipements de gestion efficiente des AP sont soit inexistants, détruits durant la guerre ou techniquement inopérants	6 véhicules de terrain, 8 motos et 103 vélos pour la coordination des activités dans les 2 parcs  530 uniformes et 120 paires de bottes octroyées aux gardes forestiers des parcs	Equipements de gestion des AP réhabilités	Ils sont toujours insuffisants car il y en a qui n'ont pas pu être achetés faute de moyens financiers
				Octroi de 11 ordinateurs et 2 imprimantes		Ces outils restent cependant insuffisants
				Réhabilitation des bâtiments abritant la Direction Générale et le projet ainsi que celui de la Direction des Forêts et de l'Environnement  Construction des bureaux du parc national de la Ruvubu et de deux postes de patrouille, un au Parc national de la Kibira à Nderama, secteur Mabayi et un autre à Gasave au PNR	Infrastructures de gestion des AP réhabilités	Il reste beaucoup d'infrastructures dans les parcs nécessitant une réhabilitation

<b>Gestion participative des AP</b>	Menaces des populations riveraines et autres parties prenantes sur les 2 parcs (Kibira et Ruvubu) sont réduits	Limites des parcs sont matérialisés et sécurisés	Les limites des parcs ne sont ni complètement matérialisées ni sécurisées	Confection de 2 cartes géo référencée pour les 2 parcs  30 km des limites détruites au PN Kibira réhabilités avec des plants d' <i>Eucalyptus</i> et environ 1000 Ha récupérés ; 50,1 Km de pistes limitant le PNK ont été réhabilités  Au PNR, 79 Km de pistes ont été réhabilités	Limites des parcs sont connues, matérialisées et sécurisées	La résistance des riverains à la reconnaissance de certaines limites s'observe surtout au PNK, précisément dans le secteur de Mabayi
		Nombre de km de piste/sentiers réhabilités/tracés pour les 2 parcs	Les pistes/sentiers de pénétration et pare-feu n'existent plus	50,1 km réhabilités au PNK  79 km réhabilités au PNR	Les pistes/sentiers de surveillance, de circulation et de protection des parcs réhabilités/tracés	Beaucoup de km restent à réhabiliter/ouvrir pour les 2 parcs
		Nombre de groupes communautaires créés et formés en gestion participative	Absence des comités communaux et collinaires impliqués dans la cogestion des parcs	18 comités communaux, 8 intercommunaux et 112 collinaires formés et sensibilisés en gestion participatives	Engagement actif des parties prenantes est renforcé et des rôles et responsabilités sont clairement établis, avec un plan de cogestion conjointement adopté	Ces comités ont été formés à 4 reprises sur leur rôle dans la gestion participative et l'importance des
		Nombre de patrouilles séjours dans les 2 parcs	Très peu de patrouilles séjours au PNK et aucun au PN Ruvubu	24 patrouilles séjours dans les 2 parcs ont été organisées par an	Protection de la biodiversité des 2 parcs	Ces patrouilles ont permis de réduire les infractions mais aussi d'en découvrir d'autres

						dans les parcs
		Nombre de sites dégradés au PNK	Manque d'informations sur les sites ayant subi des dégradations	Un document d'étude d'identification des sites dégradés et leurs systèmes de réhabilitation élaboré	Accroissement de la couverture forestière	Cette activité nécessite beaucoup de moyens financiers
	Revenus des ménages riverains sont augmentés et ces ménages prennent des mesures pour s'adapter aux CC	Nombre de gens sensibilisés et formés sur les bénéfices socio-économiques et écologiques des AP	Faibles connaissances du public sur l'importance des AP	562 personnes sensibilisées et formées	La compréhension de l'importance des aires protégées par les communautés	Des actions ont été faites mais des efforts sont encore à faire
		Nombre d'activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation de la biodiversité des 2 parcs appuyées	Il n'y a pas d'alternatives de génération de revenus autour des AP à part quelques initiatives d'ONGs locales grâce à l'appui du Programme de Micro subventions du GEF	Octroi de 3310 chèvres (1578 à la Kibira et 1732 à la Ruvubu)  Octroi du matériel apicole au PNK (400 ruches modernes et accessoires)	Au moins 50% des ménages riverains ont leu revenus augmentés de 30 %	En plus de chèvres, matériels apicoles, les ménages ont pu gagner un peu d'argent à travers les travaux de traçage de piste, de réhabilitation des bâtiments et des limites pour les parcs.
	Bases pour le financement durable des AP sont développées	Existence des plans d'affaire de l'éco tourisme	Il n'ya pas d'écotourisme organisé et profitable qui soit basé sur la richesse biologique des 2 parcs	-	A la fin du projet, un plan d'affaire pour l'écotourisme basé sur la biodiversité existe pour les 2 parcs	
		Existence d'une gestion transfrontalière de la Biodiversité entre le Burundi et la Tanzanie	Il n'ya pas de collaboration actuelle entre les 2 pays pour la gestion de la Ruvubu	-	Cadre de concertation entre le Rwanda et le Burundi autour de Nyungwe et Kibira opérationnel	Aucune action n'a été réalisée suite à la situation politico-sécuritaire que vit le pays

		Plan de gestion participative pour la Kibira et Ruvubu	Il ya uniquement un plan de gestion du PNK mais qui n'est pas mis en œuvre	Actualisation du plan de gestion participative du PNK Développement du plan de gestion participative du PNR	Les plans de gestion participative sont actualisés (PNK) ou développés (PNR) et appliqués	L'insuffisance de fonds fait que ces plans ne sont pas mis en œuvre suite aux problèmes d'appropriation.
		Programme de suivi écologique mis en place pour suivre les changements du statut de la biodiversité, les menaces et la gestion des AP	Il n'ya ni le programme de suivi écologique ni une unité capable de développer et suivre les indicateurs de la qualité de la biodiversité à l'OBPE	Un programme de suivi écologique et des menaces de la biodiversité des AP	Un programme de suivi écologique et des menaces de la biodiversité des AP mis en place pour une gestion efficace des AP	Le programme a été élaboré et une unité de suivi créé et équipé.



## VI. Conclusion générale

Le projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité du Burundi à travers l'engagement des parties prenantes, d'une durée de quatre ans, identifié en 2008, formulé et approuvé en 2010 et qui a démarré en Juillet 2012, était censé répondre aux défis nationaux en matière de conservation de la biodiversité notamment ceux de renforcement des capacités institutionnelles des organes étatiques et des principaux acteurs dans le domaine d'une part et le renforcement des capacités de gestion participative des aires protégées d'autre part.

En dépit de l'insuffisance des ressources, les activités menées ont produit d'importants résultats, elles en auraient produit davantage si d'une part, les autorités nationales s'en appropriaient au fur et à mesure et prenaient les décisions dans les délais et, développaient et concluaient des partenariats institutionnels, des complémentarités et des synergies avec les autres acteurs dans le domaine d'autres part.

En effet, beaucoup d'outils et d'importantes actions visant les trois niveaux de renforcement des capacités ont été conduits. Concernant le premier résultat de renforcement des capacités institutionnelles, les outils développés ne sont pas utilisés pour des raisons très variées. Il y a donc un impératif de s'en approprier et de les mettre en œuvre.

Au niveau opérationnel ou organisationnel, des outils ont été produits tel qu'un manuel des procédures administratives et financières de l'OBPE, des équipements roulants et bureautiques ainsi que quelques infrastructures qui ont été réhabilitées et d'autres construites. D'énormes efforts restent cependant à développer surtout en matière de mobilisation des ressources car ce volet fait face à d'énormes besoins financiers que ni les ressources du projet ni celles de l'OBPE ne peuvent pas couvrir au stade actuel.

La gestion participative est le moteur de la protection des parcs nationaux et de la conservation de la biodiversité. Bien que la mobilisation des populations riveraines soit acquise, les résultats déjà atteints risquent de s'estomper si les mesures d'accompagnement ne sont pas rapidement engagées en vue de lutter contre la pauvreté et réduire les velléités de recourir aux ressources naturelles pour leur survie.

Au regard de la situation du projet à quelques mois de sa clôture, il est impérieux que le Gouvernement du Burundi, représenté par le MEEATU à travers son agence de mise en œuvre qui est l'OBPE, doit prendre des mesures idoines de nature à garantir la pérennité des acquis du projet en vue d'une meilleure conservation de la biodiversité. Dans cette situation, les défis suivants sont à relever :



- L'appropriation des résultats du projet par le Gouvernement du Burundi représenté par le MEEATU à travers l'OBPE ;
- Vu le budget alloué au projet, ce dernier avait des objectifs ambitieux ce qui a conduit à des activités non achevées alors qu'elles nécessitent encore des fonds pour les parachever. Si les financements s'arrêtent maintenant, les efforts déployés seront annulés malgré les avancées déjà enregistrées ;
- La pauvreté des communautés riveraines qui les pousse à la dépendance des ressources naturelles des parcs. A ce sujet, une collaboration avec d'autres partenaires (FIDA, Banque Mondiale, FAO....) intervenant dans la lutte contre la pauvreté est nécessaire pour permettre une autonomisation des communautés riveraines;

Pour parier à ces défis relevés ci-dessus, l'appropriation des résultats de ce projet par le Gouvernement est donc plus que nécessaire. Cette appropriation pourra se manifester par l'allocation à l'OBPE des moyens financiers, matériels et humains suffisant. Les partenaires Techniques et financiers (PTF) devraient également contribuer dans la mise en œuvre des outils de gestion, planification et de communication produits dans le cadre de ce projet.

Pour arriver à ces engagements, les actions suivantes sont à faire :

- Premièrement, le Ministre ayant l'environnement dans ses attributions devrait contacter son homologue du Ministère des Finances et de la Planification Nationale pour plaider en faveur de la protection des aires protégées en générale et des parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu qui sont les principaux écosystèmes forestiers qui fournissent beaucoup de services éco systémiques pour le pays (la pollinisation, protection des bassins versants, sources d'eau et d'électricité pour la REGIDESO et l'eau d'irrigation pour la SRDI) et qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques.
- Deuxièmement, le Ministre ayant l'environnement dans ses attributions devrait se forcer à entrer en contact avec les différents PTF se trouvant au Burundi et qui interviennent dans la lutte contre la pauvreté pour leur demander de contribuer à la protection de ces écosystèmes.